

Par exemple, si le bilan net d'une prise de contrôle par des intérêts américains est d'exporter les résultats de la recherche et du développement du Canada vers les Etats-Unis, de substituer des cadres américains aux cadres canadiens et d'écarter l'entreprise du marché d'exportation, le Canada est perdant, et il est presque certain que la nouvelle loi bloquera une telle prise de contrôle. Il est toutefois important de noter que, sous le régime de la nouvelle loi, le processus en serait un de révision et d'évaluation, et j'espère que dans la vaste majorité des cas, les négociations aboutiraient à l'approbation de la prise de contrôle dont les conditions concorderaient avec les intérêts et les aspirations du Canada.

Aucune personne raisonnable ne peut affirmer que le projet de loi est xénophobe ou même outrancieusement restrictif. Il peut engendrer des difficultés, et il est peu probable que la frustration de l'acheteur soit comparable à celle du vendeur éventuel. Cependant, nous sommes bien décidés à ne plus laisser les intérêts étrangers libres d'acheter les entreprises canadiennes dans le but d'en fermer les portes et de substituer des produits d'importation à leur production ou de restreindre leur rôle d'exportateurs sur les marchés mondiaux, d'anéantir leurs services de recherches ou de les réduire autrement au statut de filiales.

En matière de politique économique, le Canada demeure la nation la plus internationaliste qui soit. Cela ne suppose pas qu'on renonce à la souveraineté économique, pas plus que l'attitude internationaliste du Canada dans les affaires mondiales ne signifie qu'il renonce à sa souveraineté politique.

La clé consiste à différencier clairement entre ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas. La recherche exclusive de l'intérêt national et les notions de souveraineté dépassées menacent aujourd'hui la prospérité et la sécurité mondiales. Si ces attitudes sont maintenues, la menace qu'elles comportent deviendra plus dangereuse encore.

Je me permets de vous signaler que nous devrions avoir pour objectif d'exercer notre indépendance nationale, tant politique qu'économique, en tant que membres d'un tout qui peut être plus grand que ses parties, et où chacun poursuit ses intérêts et ses aspirations propres en respectant pleinement ceux des autres.

C'est sur cette toile de fond que l'on devrait, selon moi, considérer les écarts qui existent actuellement entre les Etats-Unis et le Canada en matière d'échanges.

La situation n'en est pas une d'affrontement entre deux philosophies commerciales contraires. Il ne s'agit pas à la base d'un désaccord quant aux objectifs. Il existe même un vaste terrain d'entente quant aux faits. Les questions en litige tiennent dans l'ensemble à l'application d'un accord concernant le commerce automobile qui touche les bases des relations économiques uniques entre nos deux pays.